

Rapport du Secrétaire général sur la gouvernance économique mondiale et développement

Contribution de la Belgique

19 mai 2011

La Belgique soutient pleinement la contribution de l'Union Européenne à la préparation du rapport du Secrétaire Général sur la gouvernance mondiale. La présente contribution nationale vise à souligner certains points à titre complémentaire.

Constat

De nombreux défis d'ordre économique, social et environnemental dépassent le cadre strictement national et nécessitent la mise en place d'une gouvernance mondiale.

Cette gouvernance se fait par l'intermédiaire d'une multitude d'organisations internationales qui ont chacune un mandat, des modes de décisions et un contexte fondateur propres. Il en résulte que certaines problématiques peuvent être traitées par plusieurs organisations internationales, alors que d'autres peuvent échapper à leur vigilance.

Le but d'une bonne gouvernance économique mondiale est donc d'assurer la coordination et la cohérence des activités des organisations internationales, de manière à ce que les problèmes mondiaux soient traités de façon optimale.

L'Organisation des Nations Unies a vocation à être au cœur de cette gouvernance mondiale en raison de sa composition universelle (193 pays) et en vertu de sa Charte (*Article 1 : « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire [...] »*).

Pour de multiples raisons, l'ONU ne remplit pas entièrement son potentiel en matière de gouvernance économique mondiale et de développement. Le G20, une organisation informelle, semble vouloir remplir ce rôle depuis la crise économique et financière.

La Belgique plaide d'une part pour un renforcement des liens entre l'ONU et le G20, et d'autre part pour un renforcement du rôle des Nations Unies sur les questions économiques, sociales et environnementales, notamment par un renforcement de trois de ses organes : l'Assemblée générale, le Conseil économique et social (ECOSOC) et le « Chief Executives Board » (CEB).

1. Relation G20/ ONU

Le G20 est de facto devenu l'un des principaux fora internationaux pour les questions économiques et financières. Il n'a pas d'existence juridique, de pouvoir contraignant ni de secrétariat mais grâce au poids combiné de ses pays membres (2/3 population mondiale, 85 % du

PIB mondial) il a la capacité d'imposer des thèmes à l'ordre du jour des organisations internationales.

1.1 Complémentarité

Le Belgique estime que le système des Nations Unies et le G20 peuvent être complémentaires dans le cadre de la gouvernance économique mondiale. La force d'un forum informel comme le G20 réside dans sa flexibilité, son rôle d'impulsion et sa capacité à forger des consensus qui peuvent faciliter la prise de décision au sein des Organisations internationales. La force des organisations internationales, et du système des Nations Unies en particulier, réside dans leur universalité, leur légitimité et le cas échéant les engagements contraignants qui lient leurs membres.

Afin que ce principe de complémentarité fonctionne il est cependant important que le G20 respecte l'autonomie et les méthodes de travail propres des organisations internationales et du système des Nations Unies en particulier.

1.2 Collaboration

La collaboration entre les Nations Unies et le G20 pourrait être renforcée de manière à tirer parti de leurs avantages respectifs.

Le Secrétaire-général des Nations Unies est déjà invité aux Sommets du G20. Il serait utile de prévoir une présence systématique du secrétariat ou des agences spécialisées des Nations Unies dans les autres réunions du G20, y compris au niveau des groupes de travail.

Nous encourageons également le Secrétaire général, accompagné par un représentant de la présidence du G20, à faire des briefings détaillés en amont et en aval des réunions du G20.

1.3 Représentation au sein du G20

Bien qu'étant un forum informel, les impulsions données par le G20 peuvent s'avérer très importantes. La question de la légitimité du G20 est donc importante. Nonobstant les arrangements actuels concernant la représentation européenne au G20, la Belgique estime qu'un mécanisme de « *constituencies* » similaire à ce qui existe au sein des Institutions de Bretton Woods permettrait de résoudre cette question de légitimité sans pour autant affecter son efficacité. En effet, le nombre de sièges à la table resterait dans le même ordre de grandeur et tous les pays se sentiraient impliqués en raison de leur appartenance à une « *constituency* ».

Ce mécanisme de « *constituencies* » constitue une forme de multilatéralisme efficace car il permet aux Etats de s'associer librement en fonction de critères et de modalités qu'ils choisissent. Pareillement, il pourrait dans le futur être envisagé au sein d'un ECOSOC réformé et réduit.

2. Renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies

Par sa Charte fondatrice, l'ONU a vocation à être au centre de la gouvernance mondiale. Elle dispose en effet d'une légitimité incontestée en raison de sa composition universelle.

Trois organes de l'ONU pourraient être utilement renforcés afin qu'elle retrouve la place qui lui revient.

2.1 L'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU)

L'Assemblée générale et plus généralement les grandes conférences sont les lieux de la Gouvernance mondiale avec la meilleure représentativité des Etats. Dans une volonté de conférer une légitimité plus universelle au G-20, il serait approprié d'ajouter un point récurrent à l'ordre du jour de l'AGNU, à savoir le rapport du Président du G20 sur les travaux réalisés durant l'année. Ce rapport du G20 devrait donner lieu à un débat substantiel et déboucher sur l'adoption d'une résolution.

2.2 Le Conseil économique et social (ECOSOC)

L'ECOSOC doit redevenir le centre de la coordination et de la mise en œuvre des politiques économiques, sociales, et environnementales. La Belgique avait fait des propositions en ce sens en 2004. L'ECOSOC pourrait devenir à terme le Conseil du Développement Durable prôné par certaines délégations. Dans sa relation avec le G20, l'ECOSOC doit pouvoir identifier des lieux de rencontres institutionnels en vue de formaliser d'avantage le lien entre le G20 et les Nations Unies, au-delà des briefings donnés par la Présidence. Dans ce contexte, le G20 (présidence) doit être invité au dialogue de haut niveau à l'ouverture de la session de fond annuelle du Conseil au même titre que le FMI et la Banque Mondiale. Le Conseil doit être informé (take note) du programme de la Présidence du G20 de manière formelle (résolution). Le Conseil pourrait entreprendre une réflexion sur la manière d'alimenter le débat au G20 sur des questions sociales, de coopération, d'emploi ou d'environnement. Le Président de l'ECOSOC devrait participer aux travaux du G20.

Les réunions annuelles entre l'ECOSOC, les Institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED pourraient à l'avenir déboucher sur un communiqué négocié, en y associant le G20.

2.3 Le Chief Executives Board (CEB)

En tant qu'organe de coordination des politiques au niveau des chefs d'agences (y compris de Bretton Woods), le CEB pourrait fonctionner comme une instance d'impulsion et de mise en oeuvre. Il reviendrait ensuite au Secrétaire général de soumettre les propositions du CEB aux Etats à travers l'AGNU ou l'ECOSOC.
